

Prix Mérite académique

Guide de présentation d'une candidature

Guide pour la mise en candidature - Mérite académique

Ce guide a été élaboré afin de faciliter la tâche de toute personne désirant proposer la candidature d'une étudiante ou d'un étudiant au prix du Mérite académique.

Le prix du Mérite académique est attribué chaque année par l'Institut de planification financière afin de rendre hommage à des **étudiants** ou des **étudiantes en planification financière** qui ont effectué au moins une année d'études académiques et qui ne sont pas inscrits au Cours de formation professionnelle (Cours FP) au moment de poser leur candidature.

Les objectifs de cette distinction sont de :

- Faire la promotion de la profession auprès des divers publics cibles susceptibles de considérer la profession de planificateur financier ou planificatrice financière comme leur choix de carrière, et ce, en cohérence avec les objectifs du plan stratégique ;
- Reconnaître le début du parcours d'études extraordinaire et prometteur pour le reste de leur carrière de certains candidat et candidates à la profession ;
- Encourager des étudiants et étudiantes à persévérer dans leur parcours en soulignant hâtivement les efforts et résultats exceptionnels obtenus.

La proposition de candidature peut être soumise par la personne qui se présente ou par une personne qui la recommandera pour ce prix. Une lettre d'appui doit être présentée afin d'appuyer le dossier de candidature.

Le comité de sélection de l'Institut étudie les candidatures et applique des critères et un processus strict d'évaluation des candidats et

candidates à cette distinction en fonction des critères d'évaluation mentionnés dans ce document.

RÉDACTION D'UN DOSSIER DE MISE EN CANDIDATURE

Le dossier doit faire ressortir les éléments importants qui justifient la mise en candidature. Il est essentiel d'avoir l'information la plus complète possible et des renseignements exacts. Des pièces justificatives peuvent être jointes au dossier.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au prix du Mérite académique, le candidat ou la candidate doit :

- Avoir au moins une année d'études académiques complétée en vue de devenir Pl. Fin.
- Ne pas avoir commencé le Cours de formation professionnelle de l'Institut ;
- Détenir des résultats académiques extraordinaires ;
- Avoir de la persévérance et de la résilience : avoir surmonté des obstacles ou des embûches pour étudier en planification financière ;
- Avoir un parcours atypique : avoir commencé sa carrière dans un domaine différent et effectué un parcours inspirant pour des personnes qui envisageraient la profession.

CRITÈRES D'EXCLUSION

Les personnes suivantes ne peuvent pas faire l'objet d'une mise en candidature :

- Administrateur ou administratrice en exercice, ou ayant siégé au courant des deux dernières années, ou personne liée* ;
- Personne employée par l'Institut (incluant le ou la PDG) en poste au moment de l'octroi du prix ou ayant été en poste au courant des deux dernières années, ou personne liée¹.

Sous réserve de ses autres droits et recours légaux, l'Institut se réserve le droit de retirer toute reconnaissance honorifique s'il juge que l'association du prix au récipiendaire, compte tenu de son comportement, pourrait avoir un impact négatif sur l'image publique ou la réputation de l'Institut, ou si c'est dans l'intérêt de l'Institut de le faire.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un ou plusieurs des critères suivants se retrouvent dans le dossier de candidature :

- Le dossier académique est digne de mention.

¹ Une personne liée désigne ici les enfants ou le conjoint ou la conjointe du candidat ou de la candidate.

- La lettre de recommandation fait ressortir les forces de la candidature et une implication soutenue dans le cheminement académique en vue de devenir planificateur financier ou planificatrice financière.
- La lettre de motivation fait ressortir le caractère persévérant et résilient du candidat ou de la candidate.
- Le dossier peut aussi démontrer l'emprunt d'un parcours atypique en vue de devenir planificateur financier ou planificatrice financière, par exemple, il peut s'agir d'une seconde carrière.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Les sections du formulaire doivent être remplies de façon claire et compréhensible et faire ressortir comment le candidat ou la candidate au prix du Mérite académique répond aux critères d'évaluation précités.

Ce que doit présenter la candidate ou le candidat :

- Formulaire de candidature électronique
- Relevés de notes
- Lettre de recommandation d'une personne significative (professeur ou professeure en planification financière, employeurs, etc.)
- Lettre de motivation (pourquoi la personne mérite-t-elle le prix, quelles sont ses réalisations, etc.)

PRÉSENTATION DU DOSSIER

Les personnes qui présentent le dossier doivent s'assurer que le dossier est complet et que les renseignements qui y figurent sont exacts et suffisants pour permettre au comité de sélection de l'Institut d'analyser adéquatement la candidature présentée. La décision du comité de sélection sera influencée par le soin avec lequel les éléments du dossier ont été préparés, incluant la précision des éléments mis en valeur, les organismes, les dates, etc.

Les membres du comité de sélection se réservent le droit de procéder à des vérifications externes des faits énoncés à l'appui d'une candidature.

REMISE DES PRIX

Les prix seront remis dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes.

DOCUMENTS À TRANSMETTRE À L'INSTITUT

Les candidatures doivent être déposées à l'aide du [formulaire électronique](#).

Seulement le ou la PDG et secrétaire de l'Institut ainsi que les membres du comité de sélection de l'Institut auront accès aux formulaires de mise en candidature. Ces derniers sont tenus à la discrétion et à la confidentialité de ces informations.

Pour toute question ou information concernant la présentation d'une mise en candidature au prix du Mérite académique, veuillez contacter Mme Chantal Lamoureux, présidente-directrice générale et secrétaire, par courriel à l'adresse chantal.lamoureux@institutpf.org.

Institut de planification financière

3, place du Commerce, bureau 501
Île-des-Sœurs, Verdun (Québec) H3E 1H7
Téléphone : 514 767-4040 / 1 800 640-4050
Courriel : info@intitutpf.org

Institutpf.org

